

L'ANESF est adhérente à la Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 Septembre 2019

L'IVG : un droit pour lequel nous devons encore nous battre

En cette **journée mondiale du droit à l'avortement**, plusieurs manifestations ont lieu dans des grandes villes européennes, afin d'attirer l'attention sur ce droit qui reste restreint voire inexistant dans de nombreux pays.

En France, la **loi Veil de 1975** a permis la légalisation et l'encadrement de l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Depuis, le délai d'accès à l'IVG a été allongé de 10 à 12 semaines de grossesses en 2001, puis, la loi de modernisation de notre système de santé de 2016 a permis aux sages-femmes de pratiquer l'IVG médicamenteuse et supprime le délai minimal de réflexion.

Alors que le Parlement envisageait en juin dernier un **allongement du délai légal d'accès à l'IVG en France**, nous avons pu constater un **revirement de situation à ce sujet** qui s'inscrit dans une **remise en question mondiale de ce droit**.

En effet, nous constatons actuellement un **recul de ce droit dans certains pays**, où le **principe de libre disposition de son corps** est largement remis en question. En 2018, 70% des médecins refuseraient de pratiquer des IVG en Italie, alors que l'avortement y est autorisé par la loi. Pour ce qui est des États-Unis, plusieurs remaniements de lois, ont introduit plus de 300 nouveaux textes réglementaires **afin de limiter l'accès à l'avortement** dans 28 États.

Nombreux sont les pays dans lesquels l'IVG est bannie et où les femmes et professionnel·le·s, qui s'y risquent, s'exposent à de lourdes peines, comme l'emprisonnement. Certains pays envisagent même de **condamner à mort** les femmes ayant recours à l'avortement. Aujourd'hui, des millions de femmes sont contraintes à se rendre à l'étranger pour bénéficier de ce droit, tandis que d'autres **avortent de façon non sécurisée**, ce qui peut entraîner des complications dramatiques.

Cette **situation internationale est plus que préoccupante** : le droit à l'avortement reste fragile, voire inexistant dans plusieurs pays. Il est essentiel de libérer la parole à ce sujet et de réaffirmer qu'il s'agit d'un droit dont les femmes sont libres de se saisir. **L'ANESF soutient les acteur·ice·s** qui contribuent à la **défense des droits des femmes** et souhaite réaffirmer le droit qu'ont les femmes à disposer de leur corps et à choisir ou non de maintenir une grossesse.

Contacts :

> Cassandra OUAB - Attachée de Presse - presse@anesf.com - 06 41 67 84 26